

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DJS 97 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération Française Sociétés Aviron à l'occasion de l'organisation Championnats du monde d'aviron indoor 2020.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française Sociétés Aviron;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe d'une convention et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française Sociétés Aviron 17 boulevard de la Marne 94130 Nogent sur Marne.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée la Fédération Française Sociétés Aviron (182373/ 2020_05935) pour l'organisation des Championnats du monde d'aviron qui se sont tenues les 7 et 8 février 2020 au Stade Pierre de Coubertin.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2020 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO